Repentigny
S'épanouir

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 703

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance régulière tenue le 15 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt intitulé :

Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection et d'élargissement du boulevard Pierre Le Gardeur ainsi qu'un emprunt total de 2 400 000 $.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 octobre 2026.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 28e jour du mois d'octobre 2026.

Le greffier,

Me Marc Giard, OMA, avocat